



Merria di Sarrola-Carcopinu
Mairie de Sarrola-Carcopino

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20200619-24-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 16/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du vendredi 19 juin 2020	N°24/2020
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification de Corse du Sud <u>(Article L 5212-16 du CGCT).</u>	

L'an deux mille vingt, le 19 juin, le conseil municipal de Sarrola-Carcopino, légalement convoqué le 15 juin 2020 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

Étaient présents : SARROLA Alexandre, BASTIANAGGI Jeanine, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, CARCOPINO-ARRIGHI Paule, BONAVIDA Dominique, PIERI Marie-Charles, NOCERA Anne, CATELLAGGI Jean-François, PIOVANACCI-LAFFITTE Maryse, FIGARI Gérard, RENAUD Lorie, SANTONI Dominique, FILIPPINI Sophie, SARROLA Olivier, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CELI François, BATTISTELLI Jean Joseph, GRILLOT Peggy.

Était représentée : RUGGERI Dominique (représentée par CERATI Noëlle).

Secrétaire de séance : FILIPPINI Sophie.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 0

Quorum : 8 (1/3 des membres en exercice - Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19)

Le Maire expose à l'assemblée:

Vu l'article L512-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud;

Considérant la demande du Syndicat d'Energie de Corse du Sud en date du 20 janvier 2020, il appartient au Conseil Municipal dès son installation et au plus tard dans le mois qui suit de désigner des délégués syndicaux (titulaires et suppléants).

La commune de Sarrola-Carcopino a la possibilité de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres suivants :

Membres titulaires	Membre suppléants
Monsieur Dominique BONAVITA	Madame Sophie FILIPPINI
Monsieur Laurent CARCPINO-TUSOLI	Monsieur François CELI
Monsieur Dominique SANTONI	Monsieur Jean François CATELLAGGI
Monsieur Olivier SARROLA	Monsieur Jean Joseph BATTISTELLI

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Désigne les membres ci dessus exposés.

POUR	23	dont procuration(s)	01
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTIONS		dont procuration(s)	00

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA-CARCOPINO, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Sarrola-Carcopino, Corse du Sud. The stamp features a central emblem of a figure on horseback, surrounded by the text "MAIRIE DE SARROLA-CARCOPINO" and "CORSE DU SUD". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, extending to the right.

Alexandre SARROLA